



CABINET D'AUDIT COLSON

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

S.A.S.U A2L

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 800 000 euros

Siège social : 3 Place de l'église

52200 NOIDANT-LE-ROCHEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX APPORTS**

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale Grand Est
Siège Social : PA du Pré Moinot - Rue des Minières BP 30074- 52100 SAINT- DIZIER - Tél. 03 25 06 53 90

SELAS au capital de 15 000 Euros - RCS CHAUMONT 480 381 524 - SIRET 480 381 524 00028 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 64 480 381 524

SOMMAIRE

1. Présentation de l'opération	4
1.1 Présentation des parties	4
1.2 Motifs et buts de l'opération	4
2. Nature, évaluation et rémunération des apports	5
2.1 Description des biens apportés	5
2.2 Valeur des apports	5
2.3 Rémunération de l'apport	6
3. Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports	6
4. Conclusion	7

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée sur décision unanime de l'associé, dans le cadre de l'opération d'apport en nature fait par Monsieur Alexis THUAYRE de cent cinquante (150) actions détenues en pleine propriété, entièrement libérées, émises par la société par actions simplifiée IMANY à la S.A.S.U. A2L, nous vous présentons le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération

1.1 Présentation des parties

➤ Apporteur :

Monsieur Alexis Pierre Jacky **THUAYRE**, agent SNCF, demeurant à
CHANGEY (52360) 9 rue des ormes.

Né à LANGRES (52200) le 26 septembre 1991.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

La société IMANY est une société par actions simplifiée, au capital de 300 000 euros, dont le siège social est situé Rue du Lieutenant Didier – 52200 SAINTS GESOMES et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont sous le numéro 528 698 004.

➤ Société bénéficiaire :

Il s'agit de la société S.A.S.U A2L, société par actions simplifiée unipersonnelle en formation au capital de 800 000 €, dont le siège social sera fixé au 3 Place de l'Eglise à NOIDANT-LE-ROCHEUX (52200).

1.2 Motifs et buts de l'opération

Cette opération d'apport en nature a pour but de constituer une société par actions simplifiée unipersonnelle qui sera dénommée « S.A.S.U. A2L ».

Cet apport permettra à la S.A.S.U. A2L d'atteindre un capital social de 800 000 €.

2. Nature, évaluation et rémunération des apports

2.1 Description des biens apportés

Monsieur Alexis THUAYRE apporte, nettes de tout passif et sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, à la société S.A.S.U. A2L, ce qui est accepté par elle, par Monsieur Alexis THUAYRE, en sa qualité de président :

- cent cinquante (150) actions détenues en pleine propriété, entièrement libérées, émises par la société IMANY, dont les titres sont apportés, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 euros, dont le siège social est situé Rue du Lieutenant Didier – 52200 SAINTS GESOMES, dont l'objet social est :

Le transport routier de marchandises, la logistique, la messagerie et les transports de déménagements ou de toute autre nature et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT sous le numéro 528 698 004.

2.2 Valeur des apports

La valeur des apports de cent cinquante (150) actions de la société IMANY ont été évaluées globalement à la somme de :

- Huit cent mille (800 000) euros pour les cent cinquante (150) actions apportées en pleine propriété, soit cinq mille trois cent trente trois euros virgule trente trois (5 333,33) euros pour chaque action apportée en pleine propriété.

L'évaluation de la valeur des actions étant basée sur les comptes annuels établis au 31 décembre 2023, majorés des plus-value latentes sur les crédits-baux au regard d'une estimation faite par un professionnel de transports, nous nous sommes assurés que ces valeurs correspondaient à ceux-ci et qu'aucun événement de nature à modifier ces valeurs n'était intervenu jusqu'à cette date.

2.3 Rémunération de l'apport

L'apport de cent cinquante (150) actions de la société IMANY est évalué globalement à la somme huit cent mille (800 000) euros, est consenti et accepté moyennant la rémunération suivante :

Attribution à Monsieur Alexis THUAYRE de 8 000 (huit mille) actions de 100 (cent) euros émises par la Société S.A.S.U. A2L, pour les cent cinquante (150) actions de la société IMANY entièrement souscrites et libérées, apportées en pleine propriété.

3. Nos diligences et appréciations sur la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences estimées nécessaires conformément aux normes d'exercice professionnel pour :

- Contrôler la réalité des apports
- Analyser la méthode de valorisation des apports
- Analyser la valorisation des actions IMANY en rémunération de l'apport
- Analyser et valider l'équité de la rémunération de l'apport.

La valorisation des actions sociales de la société IMANY a été déterminée en considération de la situation financière et patrimoniale de la société IMANY en tenant compte du bilan clos le 31 décembre 2023 et des plus-value latentes sur les crédits-baux au regard d'une estimation faite par un professionnel de transports.

La société IMANY a été évaluée à 16 000 000 €, soit 5 333,33 € pour chaque action apportée en pleine propriété.

4. Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à huit cent mille (800 000) euros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital constitué de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à SAINT-DIZIER,

Le 10 décembre 2024,

Arnaud COLSON

Société d'Exercice Libéré
par Actions Simplifiées
CABINET D'AUDIT COLSON
Groupe SADEC AKELYS

SELAS au capital de 15 000 Euros
PA du Pré Molnot - Rue des Minères
BP 30074 - 52102 SAINT DIZIER CEDEX
Tél. : 03 25 06 53 90
SIRET 480 361 524 00028 - APE 6920 Z